ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : cadastre

Question écrite n° 41632

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes dont lui ont fait part les personnels de la direction des services fiscaux du Morbihan. Ces personnels sont inquiets de l'avenir du service public cadastral au regard du rapport « Lengagne » dont les conclusions préconisent de transférer l'essentiel de la mission topographique du cadastre à l'Institut géographique national (IGN). Ils s'interrogent également sur un document publié par la direction générale des impôts qui propose l'instauration d'un service réduit au moindre coût. Ils craignent ainsi qu'après s'être désengagés financièrement de la politique de conventionnement menée par les collectivités locales pour la numérisation du plan cadastral, la direction générale des impôts annonce de surcroît l'arrêt des remaniements et la prise en compte des changements bâtis au plan par système déclaratif. Une telle évolution reviendrait à transférer à la charge des communes et des particuliers l'amélioration du plan cadastral et de sa mise à jour. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les dispositions qu'il entend prendre pour mettre fin aux inquiétudes des personnels du cadastre et des élus locaux qui craignent qu'une nouvelle fois l'Etat ne se désengage au détriment des collectivités locales.

Texte de la réponse

Le cadastre aujourd'hui comporte 6 000 agents, qui remplissent deux missions : une mission d'assiette et de recouvrement des impôts fonciers et une mission topographique. Ces deux missions sont indispensables pour l'Etat et pour les collectivités locales. Il n'est pas question de les remettre en cause mais, au contraire, de les conforter. Et c'est le sens de la réflexion qui est actuellement menée par la direction générale des impôts pour adapter les procédés actuels aux nouvelles technologies. Aucun projet n'a été arrêté à ce jour. Les décisions qui seront prises renforceront la mission cadastrale, et les élus seront précisément informés de la teneur et des conséquences de ces décisions.

Données clés

Auteur : M. Jacques Le Nay
Circonscription : Morbihan (6e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41632
Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 952
Réponse publiée le : 29 mai 2000, page 3261